



# Labomep : les conditions d'accès

publié le 06/09/2019 - mis à jour le 06/09/2021

## Descriptif :

Labomep : renouvellement de la convention, évolution des conditions d'accès.

## Sommaire :

- Accès par le GAR



Le rectorat avait signé une convention depuis 2016 avec l'association [Sésamath](#) pour permettre l'intégration de la plateforme d'apprentissage des mathématiques **Labomep** dans les environnements numériques de travail. Les conditions d'accès à Labomep ont évolué en 2019 pour prendre en compte le [RGPD](#).

La convention a été renouvelée en décembre 2020 pour 2020/2021.

### ● Accès par le GAR

Le GAR [Gestionnaire d'Accès aux Ressources](#) est en service depuis fin septembre 2019 dans notre académie. Il facilite la gestion des comptes et permet de respecter le [Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel](#).

Les collègues avaient le choix en 2019/2020 entre utiliser Labomep comme précédemment via leur environnement numérique de travail (les connecteurs sont disponibles) ou via le GAR, **ce qui est à privilégier**. Les deux comptes sont distincts.

Pour ceux qui ont un ENT connecté au GAR, l'abonnement doit être souscrit [sur le site de gestion des abonnements GAR de Sésamath](#).

Pour voir Labomep dans la console d'affectation du GAR :

1/ Créer un compte et demander l'abonnement sur <https://gar.sesamath.net/> avec l'adresse mail de l'établissement ([ce.uai@ac-poitiers.fr](mailto:ce.uai@ac-poitiers.fr)). Pour cela commencer par saisir l'adresse sans indiquer de mot de passe, et valider. Puis confirmer à partir du message reçu dans cette boîte de courriel. Puis se connecter et demander l'accès à Labomep. [Pour plus d'explications, sur le site de Sesamath](#).

2/ La ressource apparait ensuite dans le gestionnaire d'accès aux ressources (dans l'ENT).

2/ Un.e des responsable d'affectation du GAR affecte la ressource Labomep aux élèves et aux enseignants concernés. Les élèves et les enseignant.es utilisent ensuite l'icône ou l'onglet "médiacentre" pour accéder à Labomep.

Pour savoir qui est responsable d'affectation du GAR dans votre établissement demandez à l'équipe de direction ou à la DANE.

► [Les dernières nouveautés de Labomep](#) ↗



*Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.*